

Décision

Générale

colonial

Décision n° 409 Promotion.

n° 409

Ministère

ACTES DU POUVOIR CENTRAL

Date de publication

23 décembre 1913

Numéro JO

n° 206 du 31/12/1913

Date du numéro

31 décembre 1913

TEXTE INTÉGRAL

pour compter du 17 janvier 19184, les Brigadiers des Douanes Thomas et Guilliot bénéficieront chacun d'une augmentation de traitement colonial de 80 fr. par an.